

DE24.034

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**ÉLECTION D'UN-E VICE-PRÉSIDENT-E***Autorisation - approbation*

©&©

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal administré par un Conseil d'administration présidé par le Maire.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), dès qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un-e Vice-président-e qui le préside en l'absence du Président, nonobstant les dispositions de l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Suite à la démission de Monsieur Bernard HAESEBROECK de son mandat de Maire et l'élection de Monsieur Jean-Michel MONPAYS en tant que Maire, de nouvelles élections des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ont eu lieu en séance du 17 octobre 2024 suivant la délibération DE24.141.

Monsieur le Président invite par conséquent les administrateurs et administratrices candidat-es au mandat de vice-président-e du CCAS à se déclarer.

Conformément à l'article R.123-18 du CASF, considérant la candidature ou les candidatures déclarée-s, il est procédé à l'élection du - de la - Vice-président-e à bulletins secrets.

- Madame Martine COBBAERT fait acte de candidature.

Il y a 11 votants, 11 bulletins exprimés et 11 votes en faveur de Madame Marine COBBAERT.

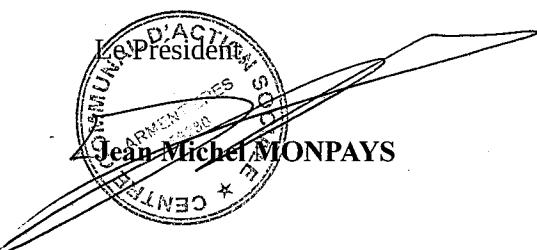
Madame COBBAERT ayant obtenu l'unanimité des voix est désigné comme vice-président du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

Comme ci-dessus,





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 novembre 2024
Convocation du 29 octobre 2024
Administrateurs en exercice : 16
Administrateurs présents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS - 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Jean Michel MONPAYS, Président de l'établissement.

PRÉSENTS : Mme COBBAERT, Mme NAEYE, Mme CASIER, Mme LORIDAN, M. BEHAGHEL, Mme PLAZANET, M. CHIEUX, M. MEHEZ, M. VANNESTE, Mme LUCAS

EXCUSÉS : M. HAESEBROECK, Mme LATOUR

ABSENTS : Mme LEROY, M. AIT ELHAJ, M. VANGAEVEREN, M. TISON